

La charte de la Terre

Exported from Holy-Writings.com on 2026-06-19 — 1 clipping

La Communauté internationale baha'ie se réjouit de la proposition du Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), qu'une "Charte de la Terre" soit un des six principaux points à examiner à la CNUED à Rio de Janeiro, au Brésil, en Juin 1992. De fait, une entente sur "les principes qui doivent régir les relations des peuples et des nations entre eux et avec la planète" sera essentielle "pour assurer notre avenir commun en termes aussi bien d'environnement que de développement". Nous saisissons donc cette occasion pour faire part de notre opinion sur les éléments à prendre en considération pour l'élaboration du projet de Charte.

Nous sommes convaincus que tout appel en faveur d'une action mondiale pour l'environnement et le développement doit s'inspirer de valeurs et de principes universellement acceptés. De même, la recherche de solutions aux graves problèmes mondiaux liés à l'environnement et au développement doit dépasser les propositions technico-utilitaires pour s'attaquer aux causes profondes de la crise. Dans une perspective baha'ie, les vraies solutions exigent une vision de l'avenir qui soit universellement admise et fondée sur l'unité et la coopération spontanée entre les nations, les races, les croyances et les classes de la famille humaine. Les éléments suivant s'avèrent essentiels: l'engagement envers un modèle moral plus élevé, l'égalité des femmes et des hommes, et le développement de l'art de la consultation pour un fonctionnement efficace des groupes à tous les niveaux de la société.

La Charte de la Terre de la CNUED peut prendre pour référence, et s'inspirer de nombreuses déclarations sur l'environnement, y compris la Déclaration de Stockholm sur l'environnement (1972), la Déclaration de Nairobi (1982), la Charte mondiale de la nature (1982), et des documents plus récents tels que le Code de conduite universel de l'environnement (Bangkok, octobre 1990).

De toute évidence, une déclaration de la CNUED ou une Charte de la Terre tirerait profit d'une consultation élargie avec les organisations gouvernementales et non gouvernementales. C'est donc avec plaisir que la Communauté internationale baha'ie offre les éléments suivants pour être éventuellement insérés dans une telle déclaration de principes.

Pour réorienter l'individu et la société vers un avenir durable, nous devons réaliser que:

* L'unité est essentielle si des peuples différents doivent œuvrer pour un avenir commun. La Charte de la Terre devrait identifier les aspects de l'unité qui constituent un préalable à la réussite d'un développement durable. Dans une perspective baha'ie, "Le bien-être de l'humanité, sa paix et sa sécurité sont inaccessibles à moins que, et jusqu'à ce que, son unité soit

fermement établie."

* L'exploitation effrénée des ressources naturelles n'est qu'un symptôme d'une maladie générale de l'esprit humain. Aussi, toute solution à la crise de l'environnement et du développement doit s'appuyer sur une approche favorisant l'équilibre et l'harmonie spirituels à l'intérieur de l'être humain, dans les relations entre individus et dans les rapports de l'homme avec l'environnement dans son ensemble. Le progrès matériel doit être au service non seulement du corps, mais aussi de l'intellect et de l'esprit.

* Les transformations requises pour réorienter le monde vers un avenir durable demandent un degré de sacrifice, d'intégration sociale, d'actions désintéressées et d'unité d'intention rarement atteints dans l'histoire de l'humanité. Ces qualités ont pu atteindre leur plus haut degré de développement grâce au pouvoir transformateur de la religion. C'est pourquoi les communautés religieuses mondiales ont un rôle majeur à jouer en éveillant ces vertus chez l'individu, en libérant les aptitudes latentes dans son esprit et en le poussant à agir dans l'intérêt de la planète, de ses peuples et des générations futures.

* Rien, si ce n'est un système fédéral planétaire guidé par des lois universellement acceptées et appliquées, ne permettra aux États-nations de gérer conjointement un monde toujours plus interdépendant et en rapide mutation, garantissant ainsi la paix et la justice sociale et économique pour tous.

* Le développement doit être décentralisé afin de permettre à toutes les communautés de participer à la formulation et à la mise en œuvre des décisions et des programmes qui touchent leur vie. Une telle décentralisation n'exclut pas nécessairement un système et une stratégie globaux. Au contraire, elle peut garantir l'adaptation des processus de développement à la foisonnante diversité culturelle, géographique et écologique de la planète.

* La confrontation et la domination doivent laisser place à la consultation, afin que prévale la coopération au sein de la famille des nations lors de la conception et de l'application de mesures qui préserveront l'équilibre écologique de la terre.

* Ce n'est que lorsque les femmes seront les bienvenues dans tous les domaines de l'activité humaine, environnement et développement compris, qu'un climat moral et psychologique sera créé dans lequel pourra naître et prospérer une civilisation pacifique, harmonieuse et durable.

* L'éducation universelle est une cause qui mérite d'être soutenue énergiquement car aucune nation ne peut réussir sans que l'éducation soit accordée à tous ses citoyens. Elle favoriserait la prise de conscience de l'unité du genre humain et du lien primordial entre l'homme et la nature. Par la notion de citoyenneté mondiale, elle peut préparer les jeunes du monde aux changements organiques de la structure de la société qui découlent du

principe d'unité.

La Communauté internationale baha'ie se tient prête à collaborer à l'élaboration plus poussée et à la promotion d'une Charte de la Terre en consultation avec d'autres organismes intéressés.

— La charte de la Terre (Free reuse with attribution to BIC and bic.org)